

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
DIVISION N° : 01-Montréal
COUR N° : 500-11-053985-186
DOSSIER N° : 41-2343023

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE :**

BIENNALE DE MONTRÉAL, organisme dûment
constitué en vertu de la loi, ayant eu son siège social
et son établissement principal au 1407, rue Saint-
Alexandre, Montréal (Québec) H3A 2G3

Failli

– et –

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
(Jean-Christophe Hamel, CPA, CA, CIRP, SAI,
responsable désigné), ayant un établissement au
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau
500, Montréal (Québec) H3B 0M7

Syndic

RAPPORT DU SYNDIC AUX CRÉANCIERS SUR L'ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

Instruction n° 30

Un des principes fondamentaux de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* est l'autonomie administrative des créanciers et il est prévu une première assemblée des créanciers afin que ceux-ci puissent discuter de leurs intérêts collectifs dans l'administration de l'actif.

A. Historique

Biennale de Montréal (« **BNL** ») est un organisme à but non lucratif qui, jusqu'à récemment, effectuait la gestion et l'organisation d'expositions et d'événements touchant les pratiques d'arts visuels. Mis en place en 1998 par le Centre international d'art contemporain de Montréal (« **CIAC** ») sous forme d'un événement bisannuel, BNL est devenu en 2013 un organisme à but non lucratif indépendant ayant l'objectif d'élargir son offre.

Le siège social de BNL était, jusqu'à récemment, situé au 1407, rue Saint-Alexandre, Montréal (Québec) H3A 2G3.

États financiers

À titre informatif, vous trouverez ci-dessous les états des résultats de BNL pour les exercices terminés les 31 mars 2016 et 2017 ainsi qu'au 18 janvier 2018 (10 mois). De plus, vous trouverez ci-joint, également à titre informatif, les bilans de BNL aux 31 mars 2016 et 2017 ainsi qu'au 18 janvier 2018 :

Biennale de Montréal États des résultats (1) (CAD)	2016 (audité)	2017 (non audité)	2018 (10 mois) (non audité)
Produits	437 749	1 251 273	76 484
Charges			
Artistique	153 079	686 673	28 506
Programmes publics	-	30 326	-
Publications et communications	27 682	424 511	21 704
Développement privé et administration	256 582	235 511	11 874
	437 343	1 377 021	62 084
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	406	(125 748)	14 400

(1) Les états des résultats ci-dessus sont selon les livres et les registres de la Société.

Biennale de Montréal Bilans (1) (CAD)	2016 (audité)	2017 (non audité)	2018 (au 18 janvier) (non audité)
Actif			
Encaisse	13 385	8 336	28 283
Débiteurs	71 618	243 858	51 437
Autres actifs à court terme	29 933	8 366	-
Immobilisations	8 667	27 482	26 263
	123 603	288 042	105 982
Passif			
Emprunt bancaire	16 115	-	20 496
Comptes fournisseurs	57 050	459 741	242 786
Apports reportés	135 117	38 708	38 708
	208 282	498 449	301 989
Actif net			
Investi en immobilisations	8 667	27 482	26 263
Non affecté	(93 346)	(237 889)	(222 270)
	(84 679)	(210 407)	(196 007)
	123 603	288 042	105 982

(1) Les bilans ci-dessus sont selon les livres et les registres de la Société.

Causes de la faillite

Depuis l'année financière 2016, la Société n'a pas été en mesure de créer l'équilibre budgétaire nécessaire pour la production de ses événements. Selon la direction, le domaine de la philanthropie est très compétitif et les causes nécessitant du soutien sont nombreuses; le financement pour la production de ces événements dont les coûts sont fixes représente donc un défi important. Dans les mois précédant la faillite, BNL était donc dans l'incapacité de générer les produits nécessaires au soutien de ces événements par les campagnes de financement et les démarches personnalisées, notamment en raison des coûts élevés pour perpétuer ces ceux-ci. N'étant plus en mesure de faire face à ses obligations, le 9 février 2018, BNL a fait cession de ses biens et Restructuration Deloitte inc. (« **Deloitte** ») a été nommée syndic à la faillite.

B. Évaluation préliminaire du Syndic des éléments d'actif et de passif

Vous trouverez ci-dessous le sommaire des actifs et des passifs de la Société au 9 février 2018, qui inclut la valeur estimative de réalisation des actifs de la Société ainsi que le déficit estimatif des créanciers suivant la distribution des fonds provenant de la réalisation des actifs.

Biennale de Montréal		Valeur de réalisation
Sommaire des actifs et des passifs (CAD)		estimative (1)
Au 9 février 2018 (non audité)		
	Valeur comptable	
Actifs		
Encaisse	28 279	28 279
Comptes clients	51 435	-
Immobilisations corporelles	2 938	-
Actifs incorporels	23 324	-
	105 976	28 279
Passifs (2)		
Créanciers non garantis		259 003
		259 003
Déficit des créanciers non garantis		(230 724)

(1) Valeur de réalisation estimative avant tout coût lié à l'administration de la faillite.

(2) Les créanciers ont le fardeau de prouver leurs réclamations et seuls les créanciers avec des réclamations prouvées dans le cadre des procédures de faillite constitueront des réclamations valides et pourraient avoir droit à un dividende dans le cadre des procédures (c.-à-d. dans l'éventualité où des fonds seraient disponibles et un dividende serait versé aux créanciers non garantis).

Les valeurs attribuées aux éléments d'actif de BNL dans le sommaire des actifs et des passifs ont été estimées comme suit :

- **Encaisse** : Le solde de l'encaisse est selon les derniers relevés de banque disponibles des comptes bancaires de BNL.
- **Comptes clients** : La valeur de réalisation estimative a été établie à la suite de discussions avec la direction de BNL ainsi que de la documentation corroborant lesdits comptes.
- **Immobilisations corporelles** : La valeur de réalisation estimative a été établie à la suite de discussions avec la direction de BNL ainsi que de la considération des honoraires qui pourraient être nécessaires pour la liquidation de ces actifs.
- **Actifs incorporels** : La valeur de réalisation estimative a été établie à la suite de discussions avec la direction de BNL. Les actifs incorporels représentent la capitalisation du site web de BNL.

Au moment de la rédaction du rapport, aucune information ne laissait présager au Syndic que des actifs du failli pouvaient être grevés en faveur d'un créancier garanti.

C. Mesures conservatoires et de protection

Le Syndic a procédé à la mise en place des mesures conservatoires et de protection suivantes :

- Ouverture d'un compte en fidéicomis à la Banque Nationale du Canada;
- Fermeture des comptes bancaires de BNL et demande de transfert des fonds au Syndic;
- Publication d'un avis aux créanciers dans le journal *Le Devoir*.

D. Réclamations prouvables

À la date de la rédaction du présent rapport et considérant le nombre relativement réduit des preuves de réclamation reçues, le Syndic n'est pas en mesure d'établir s'il y a une différence notable entre les montants déclarés et ceux prouvés.

E. Transactions révisables et paiements préférentiels

À la date de la rédaction du présent rapport, le Syndic n'a pas terminé son analyse des transactions effectuées par BNL antérieurement à sa faillite. Cette analyse sera terminée au cours des prochaines semaines.

F. Réalisation prévue et distribution projetée

Étant donné que les actifs de BNL semblent exempts de toute garantie, le Syndic est d'avis qu'une distribution aux créanciers non garantis est probable. Toutefois, à la date du présent rapport et considérant le faible nombre de preuves de réclamation reçues à ce jour, le Syndic n'est pas en mesure de déterminer la distribution projetée.

G. Autres

Aucun.

FAIT À MONTRÉAL, ce 27^e jour de février 2018.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
Ès qualités de syndic des actifs de
Biennale de Montréal



Jean-Christophe Hamel, CPA, CA, CIRP, SAI